

Cotisations

Merci de lire ce document dans son intégralité. Il contient des informations importantes pour votre enfant et pour vous. **Notre priorité est et restera toujours la participation de votre enfant aux activités, si vous avez des problèmes de paiement nous avons des solutions à proposer !**



Calculer le montant de la cotisation à payer.

La cotisation est une participation demandée aux parents afin de couvrir les frais liés à l'animation au sein du mouvement et de l'Unité. La cotisation demandée est calculée sur base de plusieurs critères :

1. **Cotisation demandée par la fédération** Les Scouts ASBL (couverture par une assurance¹, frais de fonctionnement de la structure, formation des animateurs, création d'outils pédagogiques...)
2. **Participation aux frais de fonctionnement de l'Unité** (frais administratifs, loyers des locaux, achats exceptionnels de matériel...)
3. **Participation aux frais de fonctionnement de la section** (frais d'animation)



1. Cotisation demandée par la fédération (varie selon votre situation familiale)

- ♣ Cotisation normale (1 enfant dans le mouvement) : **42 €**
- ♣ Cotisation duo (pour deux membres d'un même ménage vivant sous le même toit) : **33,50 €** par personne
- ♣ Cotisation familiale (pour trois membres et plus d'un même ménage vivant sous le même toit) : **27,75 €** par personne
- ♣ Cotisation de solidarité : **5 €** minimum.

La cotisation de solidarité est destinée aux parents éprouvant des difficultés financières. Cette cotisation s'obtient sur demande, nous garantissons la plus grande discrétion. Pour les facilités de paiement, voir page 2.

2. Participation aux frais de fonctionnement de l'Unité

La participation aux frais de fonctionnement de l'Unité est de **5 euros** par an afin de financer essentiellement la location et le maintien en état des locaux, ainsi que la formation des animateurs.

3. Participation aux frais de fonctionnement de la section

Chaque section doit faire face à des frais destinés à améliorer la qualité de l'animation. Dans la mesure du possible, la section tente de tout financer elle-même mais ce n'est pas possible pour la totalité du matériel.

Chaque section a défini en conseil de staff (l'ensemble des animateurs) un montant propre :

- ♣ Baladins (6-8 ans) : **30 €**
- ♣ Louveteaux (8-12 ans) : **20 €**
- ♣ Éclaireurs (12-16 ans) : **20 €**
- ♣ Pionnier (16-18 ans) : **30 €**

Participation aux frais de camp

La participation aux frais de camp vous sera précisée en temps voulu par les animateurs. Toutefois, les parents qui le souhaitent peuvent déjà se renseigner s'ils souhaitent effectuer un versement global.

Attention la participation aux frais de camp reste sujette à changement, en effet il s'agit pour le moment d'une estimation basée sur les informations déjà en possession des animateurs. Il se peut donc qu'une modification soit apportée à ces frais.

Comment verser la cotisation ?

- ♣ La cotisation de chaque enfant est à verser sur le compte de l'unité cette année. Si vous avez plusieurs enfants dans des sections différentes, précisez bien le nom et la section de chacun d'entre eux en communication.
- ♣ Chaque versement doit être effectué avec pour communication le nom, le prénom et la section de votre enfant (baladin, louveteau, éclaireur ou pionnier).
- ♣ Le paiement de la cotisation doit nous être parvenu pour le 15 novembre au plus tard.

Vous avez des difficultés financières ?

Pas de panique ! Nous sommes conscients que ces frais peuvent représenter une difficulté pour certains. Nous sommes fermement opposés au fait qu'un enfant ne puisse pas participer aux activités à cause de tels soucis. Voici donc les solutions que nous proposons :

1. Demandez une cotisation de solidarité. Vous déterminez le montant que vous verserez (minimum 5 €) pour la cotisation demandée par la fédération.
2. Payez la participation aux frais de fonctionnement de la section plus tard. Vous étalez vos paiements en accord avec l'animateur responsable de votre enfant.
3. Si ces deux solutions ne conviennent pas, appelez Lorient (Béatrice Schobbens, 0478 51 96 80) pour en discuter, **IL Y A TOUJOURS UNE SOLUTION !**

Et si je ne paie pas ?

Chaque année, les animateurs passent beaucoup de temps pour rappeler aux parents qu'ils n'ont pas payé la cotisation. Et chaque année certains parents ne la paient pas... Tous, nous souhaitons que votre enfant bénéficie de la meilleure animation mais cela n'est malheureusement pas possible si chacun ne fait pas sa part de travail. Les cotisations non payées doivent être supportées par l'Unité qui perd ainsi de l'argent chaque année. Cet argent, ce temps, nous aimerions l'utiliser mieux ! N'attendez pas, effectuez votre versement sans tarder pour ne pas l'oublier.

En bref

- ♣ Numéro de compte : BE35 6511 5806 4637
- ♣ Communication : Nom, prénom et section de votre enfant
- ♣ Montant :
 - Baladin (6-12 ans) : **77€ ou 68,5 € ou 62,75 €²**
 - Louveteaux (8-12 ans) : **67€ ou 58,5 € ou 52,75 €²**
 - Éclaireurs (12-16 ans) : **67€ ou 58,5 € ou 52,75 €²**
 - Pionnier (16-18 ans) : **77€ ou 68,5 € ou 62,75 €²**

² En fonction de votre situation familiale (voir point 1, page1 « Cotisation demandée par la fédération)